

**Compte-rendu de la réunion du
Conseil municipal de Saint Antonin-sur-Bayon
du mardi 27 septembre 2022**

Le Conseil municipal se réunit à 18h30, sur convocation du maire en date 21 septembre 2022, avec l'ordre du jour suivant :

- 1/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée au 1er janvier 2023 ;
- 2/ Contribution au fonds de solidarité pour logement (FSL) au titre de l'année 2022 ;
- 3/ Convention de tournage/production REGLISS ;
- 4/ Désignation par arrêté d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
- 5/ Rapport annuel 2021 - Déchets – Pays d'Aix

Informations au Conseil

Questions diverses.

Sont présents : M. Christian DELAVET, Mlle Catherine DUPERREY, M. Michel FAURE, M. Claude PECOUT, Mme Barbara ROBION, M. Eric SANCHEZ, M. Richard WILLEMS.

Excusées : Mme Véronique MICHEL (pouvoir à M. Richard WILLEMS), Mme Marie-Anne PERSONNIC (retardée, n'a pu participer aux délibérations).

Le quorum étant atteint, le Maire, Christian DELAVET, ouvre la séance à 18h30 et indique que ce conseil ouvre une nouvelle ère puisque le procès-verbal de séance devient une obligation pour les petites communes, qui, jusqu'à présent, pouvaient se contenter de publier un compte-rendu.

Le CGCT détermine désormais avec précision le contenu du procès-verbal qui doit mentionner notamment la teneur des interventions de la séance.

La tâche du secrétaire de séance devient plus difficile.

Comme indiqué lors du précédent conseil, la diffusion aux habitants du traditionnel compte rendu sera néanmoins maintenue.

Joseph ANDREANI est désigné comme secrétaire de séance.

Délibérations

1. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée au 1er janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits ;
- en matière de fongibilité des crédits (faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues (autorisations de programme et d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Contribution au fonds de solidarité pour logement (FSL) au titre de l'année 2022

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif de solidarité qui permet d'apporter une aide financière individuelle aux ménages en difficulté. Ces aides permettent de garantir l'accès ou le maintien dans le logement ainsi que l'accès et le maintien à la fourniture d'énergie d'eau et à la résorption des impayés locatifs.

Chaque commune peut contribuer à cette politique de solidarité, un barème a été fixé pour le calcul d'une participation volontaire et s'établit sur la base de 0,15 euros par habitant sur le territoire métropolitain.

Le montant de la contribution s'élève à : 20 euros (127 habitants x 0.15 € = 19,05 €, arrondi à 20,00 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer au dispositif au titre de l'année 2022.

3. Convention de tournage/production REGLISS

Cette convention est établie entre la production REGLISS et la commune dans le cadre de prises de vues photos et vidéo pour la marque « GOLDENGOOSE (vêtements). La mise à disposition des Parkings « la Marbrière et le Chinois » est consentie pour une durée d'une demi-journée en contrepartie du paiement d'une somme forfaitaire de 800 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention de tournage.

4. Désignation par arrêté d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 impose que dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile soit désigné un correspondant incendie et secours.

Claude PECOUT est adjoint délégué à la sécurité sans que la sécurité civile soit mentionnée dans les termes de la délégation.

Le maire informe le Conseil municipal de son intention de corriger cela par en prenant un arrêté désignant Claude PECOUT correspondant incendie et secours plutôt que de modifier l'arrêté de délégation.

Le conseil municipal est unanimement d'accord sur cette démarche.

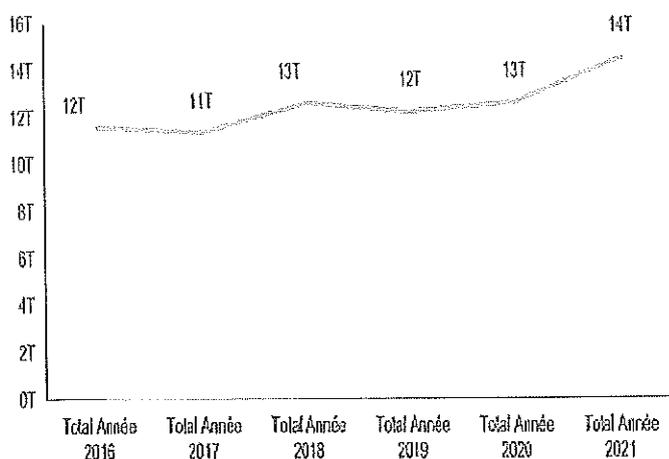
5. Rapport annuel 2021 - Déchets – Pays d'Aix

Le Conseil municipal examine les données portées sur la fiche de synthèse établie pour notre commune.

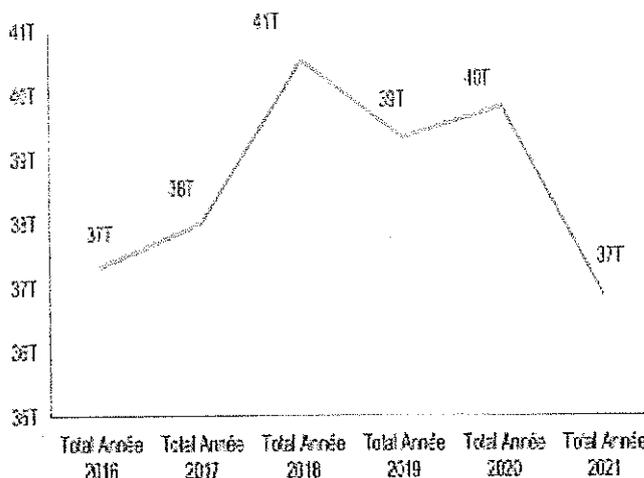
Population INSEE au 1^{er} janvier 2021 : 123

- Performance de tri pour la collecte sélective :
Tonnage PAV (points d'apport volontaire) :
Verre : 9 T Biflux (emballages ménagers recyclables) : 6 T
Total collecte sélective : 14 T soit 117,6 kg par habitant
Ratio moyen Pays d'Aix : 60,4 kg par habitant
Il est collecté sur la commune, par habitant, 2 fois plus qu'en Pays d'Aix.
Pourquoi ? Plus de déchets ? Ou plus de tri ?
Evolution 2016-2021 : voir ci-dessous.

- Ordures ménagères :
37 T soit 301 kg par habitant
Ratio moyen Pays d'Aix : 327 kg par habitant
Evolution depuis 2016 : voir ci-dessous.



Collecte sélective



Ordures ménagères

- Bilan des actions de sensibilisation :
Nombre d'articles transmis à la commune : 13
Nombre d'articles connus sur le site internet : 3

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Informations au Conseil :

➤ Remerciements

Le Groupe de Secours fait part de ses remerciements pour la subvention attribuée et les accompagne d'une demande de subvention pour l'année prochaine.

➤ Mise en œuvre de la réforme de la Métropole

Le cycle de conférences financières et fiscales a démarré hier 26 septembre. Cette première conférence a été consacrée pour une grande partie à la présentation de l'analyse du cabinet MICHEL KLOPFER, consultant en finances locales.

L'analyse comprend 3 parties :

1. Ajustement des hypothèses de prospective financière et impacts ;
2. Enjeux et orientations à trancher ;
3. Tests de sensibilité des leviers d'action potentiels.

Dans le scénario au fil de l'eau, la situation dégradée persiste :

- Trajectoire baissière de l'épargne brute ;
- Décélération du niveau d'équipement pour stabiliser la capacité de désendettement de la Métropole en dessous d'un plafond de 8 ans.

Deux évènements peuvent accentuer cette dégradation :

- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), envisagée par le Gouvernement ;
- Le dérapage des budgets annexes (transports, déchets).

La problématique peut se ramener à 3 questions :

Quelle ambition ? Quels moyens ? Quelle trajectoire ?

Les enjeux :

- a. Quelles cibles de pilotage pour sécuriser la trajectoire métropolitaine ?
- b. Quel doit-être le volume d'investissements financés (en complément des 300 M€ actés sur le budget transports) ?

Et quel niveau d'épargne brute doit être alors dégagé de manière annuelle à partir de 2023 par rapport au scénario fil de l'eau pour garantir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans sur la période ?

- c. Comment doit-être dégagée la marge de manœuvre supplémentaire à la section de fonctionnement ?

Quel niveau d'ambition ?

Soutenabilité du niveau d'ambition avec une trajectoire globale recalée (y compris celles des budgets annexes) pour 3 scénarii de budget d'équipement avec un socle de 300 M€ pour les transports.

	Budget Transports Dépenses d'équipement/an	Budget principal Dépenses d'équipement/an	TOTAL DES DEUX BUDGETS	Marges supplémentaires à générer en scénario de base (trajectoire des BA du printemps)	
				Dès 2023	En sus à compter de 2027
Moyenne 2017/2020	80M€	450M€	530M€		
Fil de l'eau	300M€	180M€	480M€	RAS	
Scénario 1	300M€	300M€	600M€	Autour de + 40M€/an dès 2023	RAS
Scénario 2	300M€	400M€	700M€	Autour de + 90M€/an dès 2023	RAS
Scénario 3	300M€	500M€	800M€	Autour de +130M€/an dès 2023	+30M€/an

Les leviers d'action identifiés :

- Maîtrise accentuée de la dépense : modération de la croissance de la masse salariale et/ou de la dépense générale ? réduction du déséquilibre du budget annexe Déchets ? réduction de déséquilibre du budget annexe Transports ?
- Levier fiscal : relèvement des taux de TFPB ? de CFE ? de THRS ? de TEOM ?
- Lobbying national : déplaçonnement du Versement Mobilité ? modification de la trajectoire du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ?

L'avenir n'est pas radieux.

➤ **Trame noire**

La lumière générée par les systèmes d'éclairage pendant la nuit a de graves conséquences pour la biodiversité.

Pour lutter contre ces effets, la démarche de Trame noire a été mise en place avec pour objectif de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Elle vient compléter la Trame verte et bleue qui a été envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes.

La crise énergétique que nous subissons engage également à réduire fortement l'éclairage public et privé.

Les collectivités territoriales représentent un potentiel d'efficacité énergétique considérable, directement et indirectement et ont un rôle crucial à jouer dans le domaine de la maîtrise des consommations énergétiques. L'éclairage public représente 48 % de la consommation totale d'électricité des communes et 40 % des dépenses de la facture électrique.

La Métropole participe à la transition énergétique et climatique de son territoire. Une des actions qui en découle, est l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche « Trame Noire » à l'échelle de la Métropole. Concrètement cela suppose de travailler sur le parc d'éclairage existant pour supprimer l'inutile, réduire et mieux orienter les flux lumineux, mais également planifier l'urbanisation future pour préserver les continuités écologiques existantes.

Localement, la démarche est conduite par le Grand Site Sainte-Victoire avec l'appui du Cerema pour les communes intéressées.

Le 15 octobre prochain, aura lieu un événement national intitulé le « Jour de la Nuit » qui vise à sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse, aux économies d'énergie, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé.

La Présidente Martine VASSAL invite les communes de la Métropole à s'associer à cet événement.

Le Conseil municipal soutient cette initiative.

➤ **Réseaux de télécommunication**

Le déploiement de la fibre optique traîne en longueur dans certains secteurs : le Village, quartier de Maurely, Bayle, Impasse de la Calade au Bouquet.

L'interlocuteur désigné par Orange ne répond pas.

La mise en souterrain du réseau Orange entre Saint-Antonin et Coquille est presque terminée. Ce fut un chantier pénible à cause du risque feu de forêt et d'une sécurité routière souvent défaillante. Le service des routes du Département a été alerté à plusieurs reprises.

L'étude de couverture GSM dans le cadre du NEW DEAL est en cours.

La société AXIONE, mandatée par Bouygues Télécom, approfondit son étude sur les 2 sites identifiés (ouest Bouquet et barre du Cengle).

Les propriétaires concernés par l'implantation à l'ouest du Bouquet ont reçu une demande d'accord de servitude de passage et de tréfond portant sur le chemin d'accès.

Certains propriétaires ont refusé et d'autres n'ont pas répondu.

Michel FAURE regrette que les intérêts particuliers prennent manifestement le pas sur l'intérêt général. L'amélioration de la couverture GSM est primordiale, ne serait-ce que pour la sécurité.

Il a été convenu de réécrire aux divers copropriétaires concernés pour que le dossier soit solide en perspective des difficultés prévisibles à venir avec les associations et la Commission de Sites.

➤ **Réseaux de voirie**

Routes départementales

Concernant les « débordements des parkings face sud Sainte-Victoire » le long du CD17, une réunion a été organisée le 12-05-2022 par le Grand site Sainte-Victoire à la demande de la Gendarmerie. Le service des routes du Département n'a pas répondu à l'invitation.

Un plan d'action à court, moyen et long terme est proposé.

Modification des arrêts de bus à Saint-Antonin (CD17)

L'étude et la consultation de l'ABF sont en cours.

➤ **Travaux**

Extension cimetière

Les travaux ont commencé la semaine dernière. Le terrassement est en cours.

Réparation du mur du parking mairie

Le début des travaux est prévu sous une dizaine de jour.

DFCI

La Métropole a programmé des travaux forestiers DFCI à l'ouest du Bouquet sur 6 ha environ.

Avenir des gîtes

Madame Claire ROYER a transmis une proposition très complète pour la prise en charge de la gestion des gîtes.

Cette proposition, qui répond globalement aux attentes de la commune, a été transmise pour avis à la Trésorerie qui semble réservée sur la formule de convention de service et suggère la mise en place d'une délégation de service public qui est une procédure lourde au regard de l'enjeu économique.

Questions diverses

Véronique MICHEL pose, par l'intermédiaire de Richard WILLEMS, la question du remplacement de Pascal BOURRELLY.

Christian DELAVET indique qu'il a eu un premier échange avec le CDG13 à ce sujet.

Aujourd'hui, le recrutement d'un agent très polyvalent n'est pas aussi simple que par le passé. L'exercice de fonctions de police n'est plus compatible avec l'exécution de tâches diverses et variées, pour des raisons d'efficacité et de parcours professionnel.

Au regard de ce qui se passe depuis quelques années, il y a un réel besoin de surveillance et de police en milieu rural, sur notre commune comme sur les communes voisines. Le profil adéquat est celui de garde champêtre et non de policier municipal.

La mutualisation est d'actualité et c'est une piste à explorer avec nos voisins dont certains se sont aussi emparés du sujet. Plusieurs communes peuvent avoir un ou plusieurs gardes champêtres en commun.

Le CDG13 peut accompagner la commune à plusieurs niveaux : audit, trajectoire, conduite du recrutement. Seul, le dernier niveau est gratuit.

INFORMATIONS

➤ DEMANDE D'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Les habitants qui constatent des dégâts pouvant avoir été causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la **sécheresse** et à la réhydratation des sols de cette année (été 2022), sont invités à se **déclarer** le plus vite possible auprès de la Mairie.

La déclaration doit être faite par courrier à l'attention de Monsieur le maire.

Les dégâts observés doivent être décrits et accompagnés de photos pour que le dossier soit recevable. La Mairie constituera un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Ces documents peuvent être déposés en Mairie ou adressés par mail à l'adresse mairiestantonin@wanadoo.fr, avant le 30 novembre 2022.

➤ REUNION PUBLIQUE DE RESTITUTION DE L'ETUDE DE FREQUENTATION DU GRAND SITE DE FRANCE CONCORS SAINTE-VICTOIRE

Lundi 7 novembre 2022 à 18h00

Salle des Vertus

Chemin des Vertus, 13114 Puyloubier

➤ REUNION PUBLIQUE PLUI

La Métropole organise une réunion publique du Plan Local d'Urbanisme du Pays d'Aix le 15 novembre 2022 de 18h à 20h à Fuveau, salle de la Galerie.

➤ REUNION PUBLIQUE EOLIEN FLOTTANT

Le Ministère de la transition énergétique organise une réunion publique d'information et d'échange sur les éoliennes flottantes en mer méditerranée et leur raccordement.

Le mercredi 9 novembre 2022 de 18h00 à 20h00 (Ouverture des portes à 17h30)

16 rue Antoine Zattara – Marseille

La participation à cette réunion nécessite une inscription préalable.

<http://enqueteur.dreal-occitanie.developpement-durable.gouv.fr/index.php/931593?lang=fr>

